



ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 05 juin 2020

Dans Horizons 28

Référence n°H06060

CHARTRES, le 03 juin 2020

COMMUNE DE MEZIERES EN DROUAI

COMMUNE DE MEZIERES EN DROUAI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté n°2020-017 en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire de la commune de Mezieres-en-Drouais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Madame Yvette CHAILLOU, cadre retraitée de la Sécurité Sociale, a été désignée commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

L'enquête, d'une durée de 30 jours se déroulera à la mairie du mardi 23 juin 2020 à 15h30 au Mercredi 22 juillet 2020 à 18h30 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de Mezieres-en-Drouais aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 9h00 à 12h00

Et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux à l'adresse : www.dreux-agglomeration.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance à l'attention de Mme le commissaire enquêteur, Mairie de Mezieres en Drouais 17 rue de la Mairie, 28500 MEZIERES EN DROUAI, ou encore les envoyer par courrier électronique avec accusé de réception à mezieres-marsaudeau@wanadoo.fr qui les fera suivre au commissaire enquêteur.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête ainsi que des observations, auprès de la mairie de Mezieres-en-Drouais.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 23 juin 2020 de 15h30 à 18h30
- Samedi 4 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 22 juillet 2020 de 15h30 à 18h30

La commune de Mezieres-en-Drouais, organisatrice, s'engage à mettre en place les mesures barrières liées à la crise sanitaire : port du masque, règles de distanciation, lavage des mains, etc. Elle veillera, avec le commissaire enquêteur, au strict respect de leur application.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Mezieres-en-Drouais et sur le site internet www.dreux-agglomeration.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

La directrice de publication

Agnès Laplanche